

PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

ARRETE

**modifiant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc**

LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret modifié n°92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2006 portant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc, arrêté complété le 19 juin 2006;

Vu les modifications intervenues dans la désignation des représentants, de la communauté d'agglomération de Saint Brieuc, de Lamballe-Communauté et de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

I – COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :

Titulaires :

- M. Loïc RAOULT, Conseiller Général du canton d'Etables-sur-Mer,
- Mme Monique HAMEON, Conseillère Générale du canton de Collinée,
- M. Sébastien COUEPEL, Conseiller Général du canton de Lamballe

Suppléants :

- M. Michel BREMONT, Conseiller Général du canton de Saint-Brieuc Ouest,
- M. Jean DERIAN, Conseiller Général du canton de Ploufragan,
-

Représentant du Conseil Régional de Bretagne :

Titulaire :

- M. Didier LE BUHAN

Suppléant :

- Mme Mireille DUBOIS

Représentants des structures de gestion de l'eau :

1/ Ville de Saint-Brieuc (Bassin versant du Gouët) :

Titulaire :

- M. Alain GOUZY

Suppléant :

- M. Marc BOIVIN

2/ Sivom de la Baie (Bassin versant de l'Urne) :

Titulaire :

- M. Jean LE HENAFF

Suppléant :

- M. Claude CAMPION

3/ Syndicat mixte de la Côte du Goëlo (Bassin versant de l'Ic) :

Titulaire :

- M. Bernard CADORET

Suppléant :

- M. Michel KEROMEST

4/ Communauté de communes de Penthievre (Bassins versants Islet – Flora) :

Titulaire :

- Mme Mireille BOULARD

Suppléant :

- M. Bernard NONNET

5/ Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor:

Titulaire :

- M. Pierre RAULT

Suppléant :

- M. Michel BOUGEARD

Représentants des maires et EPCI :

1/ Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc :

Titulaires :

- M. Rémy MOULIN
- M. Guy FONTEIX
- M. Denis CHARLES
- M. Alain CADEC
- M. Jean-Jacques BADOUAL
- M. Didier TOQUIN
- M. Gérard LE GALL

Suppléants :

- Mme Véronique LAUTREDOU
- M. Christian MOREAU
- M. Jean-Luc BERTRAND
- M. Yves LAMOUR
- Mme Martine VIART
- Mme Evelyne BOT
- M. Daniel ETESSE

2/ Lamballe Communauté :

Titulaires :

- M. Jean-Luc BARBO
- M. Loïc CAURET
- M. Roger LUCAS
- M. Daniel BARON

Suppléants :

- Mme Nicole COLAS
- M. Daniel CHERDO
- M. Jean-François CLEMENT
- M. Jean-François ROUXEL

3/ Communauté de communes du Sud Goëlo :

Titulaire :

- M. Jean-Paul TOQUE

Suppléant :

- M. Alain LE CORNEC

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre :

Titulaire :

- M. Jean-Michel LOGEAT

Suppléant :

- M. Patrick BOULLET

5/ Communauté de communes du Pays de Quintin :

Titulaires :

- M. Jean-Yves LOYER
- M. Claude MORIN

Suppléants :

- M. Loïc LE NOANE
- M. Pierre MORVAN

6/ Communauté de communes du Pays de Moncontour :

Titulaire :

- M. Constant RAMEL

Suppléant :

- M. André RIO

7/ Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 :

Titulaire :

- M. Guy JOLLY

Suppléant :

- M. Georges LE CHANU

8/ Communes hors Pays de Saint-Brieuc :

Secteur de Plestan – Plédéliac – Fréhel – Plevénon :

Titulaire :

- M. Daniel MOISAN, Maire de Plestan

Suppléante :

- Mme Madeleine HOUZE, Maire de Plédéliac

Secteur de Trégomeur – Plerneuf - Plélo - Plouvara :

Titulaire :

- M. Jean-Pierre MARTIN

Suppléant :

- M. Robert GOUEDARD

II – COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES

Représentants de la Chambre d’Agriculture des Côtes-d’Armor :

Titulaires :

- Mme Danielle EVEN
- M. Joseph LANGLAIS
- M. Jean-Jacques RENE

Suppléants :

- M. Joseph PENNORS
- M. Yves Marie BEAUDET

Représentants de la Chambre de Commerce et d’Industrie des Côtes-d’Armor :

Titulaire :

- M. David CHARBONNIER

Suppléant :

- M. Louis GUILLEMOT

Représentants de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de Saint-Brieuc :

Titulaire :

- M. Dominique GICQUEL, élu à la chambre de Métiers de Saint-Brieuc

Suppléant :

- M. Emmanuel LE MAITRE, animateur économique à la Chambre de métiers de Saint-Brieuc

Représentants de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :

Titulaire :

- M. Michel CARTERON

Suppléant :

- M. Didier DESBOIS, Président du syndicat myticole de la baie d’Hillion

Représentants de la fédération des Côtes-d’Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire :

- M. Maurice LEBRANCHU, Président de la fédération des Côtes-d’Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Suppléant :

- M. Alain DUMONT

Représentants des associations de protection de la nature agréées :

1/ La fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (FAPEN)

Titulaire :

- M. André OLLIVRO

Suppléant :

- M. Emmanuel ROUXEL

2/ L'association Vivarmor Nature – GEPN :

Titulaire :

- M. Albert CORBEL

Suppléant :

- M. Jean-Louis MELOU

3/ L'association Eaux et Rivières de Bretagne :

Titulaire :

- M. Célestin LE ROUX

Suppléant :

- M. Marcel LE FLOCH

4/ La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc :

Titulaire :

- M. LE FAUCHEUR, Vice-président de la CABRI, membre du comité consultatif de la réserve naturelle

Suppléant :

- M. JOUAN, Conseiller d'agglomération

Représentants de la fédération des coopératives agricoles des Côtes-d'Armor :

Titulaire :

- M. Alain MARTIN, Le Haut Quartier - 22400 - Landéhen

Suppléant :

- M. Bernard LABBE, Le Chêne Gourd – 22510 - Pengilly

Représentants de la fédération de l'hôtellerie de plein air :

Titulaire :

- M. Stéphane GUIVARC'H, camping le Vieux Moulin – 22430 - Erquy

Suppléant :

- M. LE SAUX, camping le Ranolien – 22700 - Perros-Guirec

Représentants l'association des consommateurs UFC-Que choisir:

Titulaire :

- Mme Danièle RAOUL, 27 bis, rue des tourelles à Plérin

Suppléant :

- Mme Katrina JEFFROY, le bourg à La Harmoye

III – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DIREN Centre)

Le Préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant (le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc)

Le Directeur Régional de l'environnement Bretagne ou son représentant

Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau ou son représentant

Le Directeur Régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant

Le Directeur Départemental de l'agriculture et de la forêt des Côtes-d'Armor ou son représentant

Le Directeur Départemental de l'équipement des Côtes-d'Armor ou son représentant

Le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant

Le Directeur Départemental des affaires maritimes ou son représentant

Le Directeur de la Délégation Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant

Le Directeur de l'Agence Loire-Bretagne ou son représentant, le délégué Armor Finistère

Le Directeur d'IFREMER ou son représentant

Le Directeur du Centre de Valorisation des Algues (CEVA) ou son représentant

Le Directeur de l'INRA ou son représentant

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 24 mai 2006, complété le 19 juin 2006 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet du Pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org).

Saint-Brieuc, le 21 juin 2007

Le PREFET,

Signé :

Philippe REY